

Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

Présenté par **Geneviève Inagosi
Kassongo (RDC)**
Rapporteur de la Commission
politique, présidée par
Christophe-André Frassa (France)

Visioconférence
25 janvier 2021

De Septembre à Décembre 2020

Sommaire

- 4 **Introduction**
- 6 **Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone**
- 8 **Section suspendue**
- 12 **Section mise sous observation**
- 15 **Sections mises sous alerte**
 - 15 Bénin
 - 17 Cambodge
 - 19 Haïti
- 22 **Autres situations politiques**
 - 22 Arménie
 - 26 Cameroun
 - 30 Catalogne
 - 31 République centrafricaine
 - 38 République démocratique du Congo
 - 45 Côte d'Ivoire
 - 52 Egypte
 - 54 France
 - 56 Gabon
 - 57 Guinée
 - 61 Liban
 - 64 Sahel
 - 64 Burkina Faso
 - 67 Mali
 - 72 Niger
 - 75 Tchad
- 78 **Veille électorale depuis le 1^{er} septembre**
 - 78 Belgique
 - 78 Colombie britannique
 - 79 Georgie
 - 79 Jura
 - 80 Lituanie
 - 80 Macédoine du Nord
 - 80 Madagascar
 - 81 Moldavie
 - 81 Nouveau - Brunswick
 - 82 Nouvelle-Calédonie
 - 82 Roumanie
 - 83 Seychelles
 - 84 Togo
- 86 **Calendrier électorale jusqu'en juillet 2021**

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF. Il s'agit des mécanismes de suspension, de mise sous observation et de mise sous alerte.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. En étant suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper des postes de responsabilité, bénéficier d'action de coopération ou participer aux différentes réunions des instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, ce qui permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

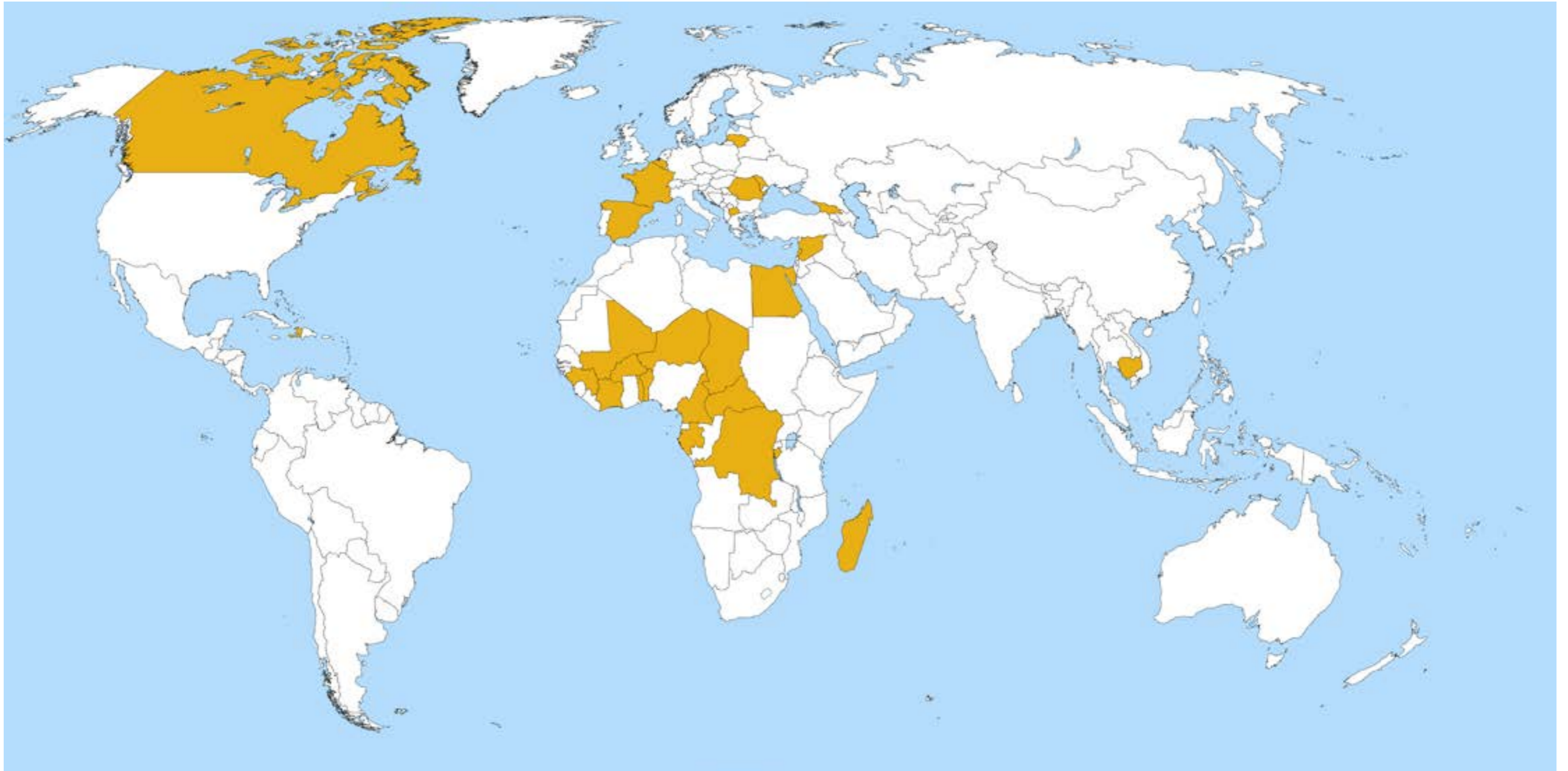
Mise sous alerte

L'alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'**aucune sanction** et n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique dans le but de les rendre plus constructifs et qu'ils intègrent davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une gradation plus précise des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques.

Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone



1. Section suspendue

République arabe syrienne



Régime politique

Semi-présidentiel

Président de la République

Bachir Al-Assad (depuis 2000)

Dernière élection législative

19 juillet 2020

Prochaine présidentielle

2021

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37e Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Situation politique

Si le processus de négociations sous l'égide des Nations unies, est toujours dans l'impasse, le régime syrien, avec l'appui de la Russie et de l'Iran a repris une grande partie du territoire. En dépit d'affrontements sporadiques notamment dans la région proche de la frontière turque, la trêve négociée depuis mars par la Russie et la Turquie tient toujours. Les deux puissances étrangères ont négocié à plusieurs reprises des cessez-le-feu précaires.

Le 30 août, le Président syrien **Bachar al-Assad** a promulgué, un décret entérinant la formation de la nouvelle équipe ministérielle, autour du nouveau Premier ministre **Hussein Arnous**, nommé à la suite les élections parlementaires du 19 juillet. Tout comme son prédécesseur, le nouveau Premier ministre fait l'objet

depuis plusieurs années de sanctions imposées par les États-Unis et l'Union européenne contre le régime d'Assad. Le Front national progressiste, qui regroupe l'ensemble des partis inféodés au parti Baas du Président al-Assad, a obtenu 177 des 250 sièges lors des élections législatives. Les 73 autres sièges sont occupés par des indépendants favorables au régime. L'opposition ne présentait aucun candidat.

Situation sécuritaire

La guerre en Syrie a fait 387 000 morts, selon un nouveau bilan communiqué le 9 décembre par l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), avec la plus faible hausse annuelle depuis le début du conflit, il y a plus de neuf ans. Les combats ont baissé

en intensité à la faveur d'un cessez-le-feu dans le nord-ouest du pays et des efforts visant à lutter contre le nouveau coronavirus, mais la situation reste préoccupante sur le terrain avec des exactions qui se poursuivent. Le 15 septembre, les enquêteurs de la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie ont mis en cause des violations commises par l'ensemble des acteurs du conflit sur l'ensemble du territoire syrien et ont évoqué de nouveaux crimes contre l'humanité commis par les alliés de Bachar el-Assad, mais aussi les exactions dans les régions kurdes contrôlées par la Turquie.

Le 19 septembre, l'armée américaine a déployé des blindés et des dizaines de militaires supplémentaires dans le nord-est syrien après plusieurs incidents avec les forces russes présentes dans cette région. L'armée américaine a annoncé le 23 septembre avoir mené

une frappe contre des responsables d'Al-Qaïda dans le nord-ouest de la Syrie, une opération qui selon l'OSDH a fait 17 morts, dont cinq jihadistes étrangers et six commandants.

Le 26 octobre, une brusque flambée de violence à lieu dans l'enclave d'Idleb, dans le nord de la Syrie, où près de 80 rebelles syriens soutenus par la Turquie ont été tués dans des frappes aériennes visant un de leurs camps. Les témoins et observateurs attribuent cette attaque à la Russie. Cela faisait huit mois que la région d'Idleb n'avait pas connu d'épisode aussi meurtrier. Selon l'OSDH l'aviation russe a visé un camp d'entraînement de Faylaq al-Cham, un groupe rebelle syrien affilié à la Turquie, dans le nord de la province d'Idleb. Le 13 décembre, de violents combats ont opposé l'armée syrienne et les alliés au groupe État islamique dans le désert de la Badia dans le centre de la Syrie. Les

affrontements ont fait au moins 22 morts dans les deux camps.

Le 31 décembre une trentaine de personnes ont été tuées dans une attaque contre le bus qui les transportait dans une région désertique entre la ville de Palmyre et la province orientale de Deir Ezzor. Une quinzaine d'autres ont été blessées.

2. Section mise sous observation

Burundi



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Evariste Ndayishimiye (depuis 2020)

Dernières élections générales

20 mai 2020

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41^e Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique et des violations graves des droits de l'Homme commises entre 2015 et 2019. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la 44^e Session de l'APF à Québec (2018).

Situation politique

Droits humains et relations avec les Nations unies

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a adopté, le 6 octobre, une résolution prorogeant d'un an le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi. La Commission a estimé qu'il n'y avait pas « de signe d'amélioration tangible de la situation des droits de l'Homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau Président burundais **Évariste Ndayishimiye** en fonction depuis le 18 juin dernier ».

Le 9 octobre, un ex-député burundais d'opposition a été incarcéré dans la capitale burundaise, affirmant qu'il lui est reproché d'avoir dénoncé de présumés crimes commis sous la présidence de l'ancien Président **Pierre Nkurunziza**. La Cour suprême de justice du Burundi a condamné le 20 octobre « in absentia » l'ancien Président **Pierre**

Buyoya ainsi que 18 autres accusés dans le procès de l'assassinat de **Melchior Ndadaye**, ancien Président tué en octobre 1993. Alors qu'il avait démissionné de son poste de Haut représentant de l'Union africaine au Mali et au Sahel pour se consacrer à sa défense, Pierre Buyoya est décédé le 17 décembre des suites du Covid-19.

Soixante-cinq organisations de défense des droits humains et de la presse ont demandé le 25 octobre la libération immédiate et sans condition de quatre journalistes du groupe de presse privé burundais Iwacu emprisonnés depuis un an et condamnés en janvier 2020 à deux ans et demi d'emprisonnement pour des infractions liées à la sûreté de l'État, une peine confirmée en appel en juin dernier.

Le Burundi a annoncé la fermeture définitive à la fin de

l'année 2020 du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU dans le pays, prenant le contre-pied de la demande d'**Antonio Guterres** de prolonger son existence d'un an. Le 4 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution appelant le Burundi à coopérer avec l'ONU en faveur de la réconciliation nationale, d'un État de droit, d'un système judiciaire indépendant et efficace, de la préservation de l'espace démocratique et du respect des libertés fondamentales ainsi que de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et du développement. Le texte relevait cependant des préoccupations sur les violations des droits humains. Le texte prévoit aussi le retrait de ce pays comme dossier spécifique de son programme de travail.

Situation sécuritaire

Six civils ont été tués et trois blessés le 11 septembre dans la province de Kayanza, dans le nord du Burundi, au cours d'une attaque attribuée à un groupe armé non identifié. Le 18 septembre, le groupe rebelle burundais RED-Tabara a revendiqué une série d'attaques perpétrées dans les provinces de Bujumbura rural (ouest), Rumonge (sud-ouest) et Bururi (sud) et faisant selon lui plus de 40 victimes parmi les forces de sécurité et la ligue de la jeunesse du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

3. Sections mise sous alerte

Bénin



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Patrice Talon (depuis 2016)

Dernières élections générales
28 avril 2019

Prochaine élection présidentielle
11 avril 2021

Préoccupé par la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan. L'APF a dépêché au Bénin les 3 et 4 février 2020 une mission d'information et de contact, conduite par le Président de l'APF, M. Amadou Soumahoro (Côte d'Ivoire), et ce, afin de rencontrer les différents acteurs politiques et de pouvoir rendre compte de la situation.

Situation politique

En route vers l'élection présidentielle

Le 26 novembre, le gouvernement béninois a annoncé avoir fixé au 11 avril 2021 la date de la prochaine élection présidentielle. L'opposition et la société civile ont dénoncé un scrutin verrouillé à l'avance par le Président **Patrice Talon**. En cause une nouvelle disposition de la loi électorale qui impose au candidat d'être parrainé par 16 maires ou députés. Or, lors des législatives d'avril 2019, aucun des partis d'opposition n'avait été autorisé à présenter de listes, et à l'issue des municipales d'avril 2020, boycottées par une partie des opposants, seuls six maires dissidents ont été élus. Une dizaine d'organisations et d'associations de la société civile, de défense des droits de l'Homme ont demandé à la Cour Constitutionnelle la suppression des parrainages

pour l'élection présidentielle. La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a rendu le 2 décembre un arrêt estimant que la Constitution révisée par le Parlement en novembre 2019 doit être abrogée. Elle ordonne le retour à la Constitution de 1990 avant l'élection présidentielle. Pour la CADHP, cette révision constitutionnelle s'est faite en violation de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et de son « principe de consensus national ». Ce texte de l'Union africaine adopté en 2007 s'impose selon elle aux pays signataires, dont le Bénin.

Le 12 décembre, le parti Les Démocrates de l'ancien chef de l'État **Boni Yayi** a été officiellement reconnu et peut désormais participer à l'animation de la vie politique.

C'est le premier grand parti de l'opposition à Patrice Talon qui est ainsi autorisé, depuis les réformes politiques de novembre 2019.

Le parti Les Démocrates ont exigé récemment l'audit du fichier électoral et l'application immédiate

des décisions rendues par la CADHP, qui demande au gouvernement d'annuler plusieurs réformes politiques.

Cambodge



Régime politique
monarchie constitutionnelle électorale

Premier ministre
Hen Sen (depuis 1998)

Dernière élection générale
6 novembre 2018

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Situation politique

Droits humains

Sept Cambodgiens ont été condamnés le 24 septembre pour trahison après avoir publié en ligne des articles favorables à un des chefs de l'opposition en exil en France, Sam Rainsy. Quatre personnes, en fuite, et une cinquième, déjà en détention, ont été condamnées à sept ans de prison. Deux autres, qui ont depuis rallié le parti au pouvoir, ont écopé d'une peine de cinq ans avec sursis. Ils feront appel.

Le 26 novembre, 138 personnes ont été convoquées par la Cour municipale de Phnom Penh, pour des accusations de complot ou d'incitation à commettre un crime ou à semer le trouble. Les prévenus sont pour la plupart des sympathisants et d'anciens membres du parti d'opposition le Parti pour

le sauvetage national du Cambodge (PSNC), dissout fin 2017. Cette première audience marque l'ouverture de deux dossiers. Un premier groupe doit ainsi comparaître le 14 janvier prochain et le second le 4 mars 2021.

La rapporteur spéciale sur les droits humains auprès de l'ONU a commenté l'affaire le 25 novembre dans un communiqué, depuis contesté par le gouvernement cambodgien. Elle indique que ce « procès de masse [...] paraît politiquement motivé, manque de fondement juridique clair et constitue une violation sérieuse du droit à un procès juste et équitable. » Par ailleurs, le procès pour trahison de **Kem Sokha**, président du parti d'opposition au moment de sa dissolution, reste pour l'instant suspendu en raison du Covid-19.

Haiti



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Jovenel Moïse (depuis 2017)

Prochaine élection législative

2021

Préoccupé par la dégradation du climat social, la crise politique, la défaillance de l'État ainsi que par la caducité du Parlement, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 29 janvier 2020 à Dakar.

Situation politique

Le président de la République, **Jovenel Moïse**, a installé le 22 septembre un nouveau Conseil électoral provisoire (CEP) dont les membres ont été nommés par arrêté présidentiel le 18 septembre. Le CEP est chargé notamment d'organiser le référendum constitutionnel afin de doter le pays d'une nouvelle Constitution et d'organiser les élections locales, municipales, législatives et présidentielle. Cette décision a provoqué des réactions de rejet de la part de l'opposition politique et de plusieurs acteurs de la société civile (notamment la Fédération des barreaux d'Haïti). La prestation de serment des membres du CEP devant la Cour de cassation n'a pas eu lieu.

La mission de l'ONU en Haïti a été renouvelée le 15 octobre par le Conseil de sécurité qui s'est dit très inquiet de l'évolution de la situation et

a appelé le gouvernement à mettre en œuvre les réformes nécessaires et renforcer l'État de droit.

Le 8 novembre, le Président Moïse a réduit par décret les pouvoirs de la Cour supérieure des comptes, institution qui a notamment épinglé la gestion frauduleuse de centaines de millions de dollars par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 2008. Les avis que les juges pourront émettre sur l'utilisation des finances publiques ne seront plus contraignants, mais seulement consultatifs.

Le 18 novembre, les différents partis de l'opposition ont appelé à manifester à travers le pays. Dans la capitale, le cortège a été violemment réprimé par la police nationale, amplifiant la colère des militants qui réclament la démission de Jovenel Moïse.

Des heurts entre policiers et manifestants ont éclaté.

Situation sécuritaire

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, **M^e Monferrier Dorval**, a été assassiné dans la nuit du 28 au 29 août. Le chef de l'État a décrété un deuil national de trois jours à compter du 31 août. Des avocats ont manifesté le 3 septembre à Port-au-Prince.

Le 14 septembre, plusieurs centaines de policiers et de sympathisants ont défilé, majoritairement cagoulés et en armes, dans Port-au-Prince pour exprimer leur colère contre le pouvoir et réclamer la libération d'un de leurs collègues, créant la panique dans la capitale haïtienne. La multiplication des enlèvements en Haïti suscite une vague de colère populaire dans le pays où plusieurs centaines de personnes ont manifesté à l'occasion de la

Journée internationale des droits humains et où plusieurs établissements de santé ont observé une journée de grève à la suite de l'enlèvement d'un interne à Port-au-Prince.

4. Autres situations politiques

Arménie



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Armen Sarkissian (depuis 2018)

Dernières élections législatives
9 décembre 2018

Situation politique

Conflit au Haut-Karabakh

Les hostilités ont repris dans le cadre du conflit dans le Haut-Karabakh, causant plusieurs centaines de victimes entre le 27 septembre et le 8 octobre - y compris parmi les populations civiles victimes de bombardements - et forcé des milliers de personnes à quitter leur domicile.

Le 29 septembre, le Conseil de sécurité des Nations unies, à l'issue d'une réunion à huis clos convoquée en urgence, a « exprimé [son] soutien à l'appel du Secrétaire général [des Nations unies] à une cessation immédiate des combats, une désescalade des tensions et un retour sans délai à des négociations

constructives ». Dans une déclaration du 5 octobre, le ministère des Affaires étrangères de l'Arménie a dénoncé la poursuite par l'Azerbaïdjan d'« attaques criminelles contre les localités pacifiques » du Haut-Karabagh, relevant que ces attaques étaient pour la plupart menées sous la coordination des spécialistes militaires turcs et que les forces armées de l'Azerbaïdjan étaient renforcées par des combattants terroristes étrangers; les pays du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont affirmé disposer d'informations concernant le déploiement de combattants étrangers au Haut-Karabakh. Les ministres des Affaires étrangères des co-présidents du Groupe de Minsk ont insisté dans une déclaration conjointe sur le fait que les attaques récentes qui auraient visé des installations civiles,

tant le long de la ligne de contact que sur les territoires azerbaïdjanais et arménien hors de la zone de conflit du Haut-Karabakh, et le caractère disproportionné de telles attaques constituent une menace inacceptable pour la stabilité de la région. Le lendemain, l'Arménie a réaffirmé la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat ainsi que son attachement à un règlement pacifique du conflit et au processus de paix. Le 9 octobre, les ministres des Affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont accepté une interruption des combats à des fins humanitaires. Les deux parties se sont engagées « à des négociations substantielles pour parvenir rapidement à un règlement pacifique » du conflit sous la médiation du Groupe de Minsk. Malgré le cessez-le-feu, les bombardements se sont poursuivis dans les zones civiles. Les forces arméniennes séparatistes du Haut-Karabakh et l'armée azerbaïdjanaise se sont

accusées mutuellement de ne pas respecter la trêve entrée en vigueur la veille. L'Union européenne a exprimé son extrême préoccupation face aux violations de la trêve dans le Haut-Karabakh.

Le 18 octobre, l'Azerbaïdjan et l'Arménie se rejetaient la responsabilité de la violation d'une nouvelle trêve humanitaire entrée en vigueur à minuit dans le Nagorny Karabakh, une semaine après le premier cessez-le-feu conclu, mais jamais respecté. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a fermement condamné les attaques contre les populations civiles. Il a aussi profondément regretté que les deux côtés aient continuellement ignoré les appels répétés de la communauté internationale à cesser les combats immédiatement.

Le 23 octobre, alors que les combats se sont intensifiés sur le terrain, le Secrétaire d'État américain, Mike Pompeo,

a reçu ses homologues arménien et azerbaïdjanais pour tenter une conciliation, après l'échec de deux précédentes trêves négociées par la Russie. Les belligérants se sont de nouveau engagés à respecter à partir du 26 octobre un cessez-le-feu humanitaire dans une déclaration conjointe avec les États-Unis. Dix minutes avant l'entrée en vigueur officielle de cette trêve, une explosion a retenti près de Stepanakert.

Accord de fin des hostilités

Après six semaines de combats meurtriers qui ont fait plus de 5000 morts, l'Azerbaïdjan et l'Arménie ont signé le 9 novembre, sous l'égide de la Russie, un accord de fin des hostilités, consacrant la victoire militaire de l'Azerbaïdjan et lui accordant d'importants gains territoriaux. Un cessez-le-feu total est entré en vigueur le 10 novembre. Aussitôt, près de 2000 soldats russes ont investi la région du Haut-

Karabakh et les sept districts de sa périphérie.

À l'annonce du cessez-le-feu, des heurts ont éclaté dans la capitale arménienne. Des milliers de manifestants dénonçant l'accord de fin des hostilités ont pris d'assaut les environs du siège du gouvernement. Des centaines d'entre eux ont fait irruption dans les locaux, saccageant des bureaux. Le siège du Parlement a été envahi et le Président de l'Assemblée nationale a été brutalisé. Initialement prévue pour le 15 novembre, l'Azerbaïdjan a accordé dix jours supplémentaires à l'Arménie pour évacuer le district de Kelbajar qui devait être remis aux forces azerbaïdjanaises. Le 15 décembre des prisonniers de guerre ont été échangés selon la formule « tous contre tous ». 44 prisonniers arméniens ont pu rentrer chez eux contre 14 Azerbaïdjanais. Ce sont les forces de maintien de la paix russes qui ont servi

d'intermédiaire.

Un mois après la fin de la guerre dans le Haut-Karabakh, les partis d'opposition ont lancé une campagne de « désobéissance civile » destinée à forcer le Premier ministre arménien, Nikol Pachinian, à la démission. Plusieurs manifestations ont lieu depuis.

Le 19 décembre, l'Arménie est entrée dans trois jours de deuil à la mémoire des victimes du conflit au Haut-Karabakh.

Le 21 décembre, l'opposition arménienne a appelé à une grève générale illimitée.

Cameroun



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Paul Biya (depuis 1982)

Dernières élections législatives

9 février 2020

Situation politique

Contexte préélectoral et arrestations de partisans de l'opposition

Le 7 septembre, le Président **Paul Biya** a annoncé la tenue, le 6 décembre, des premières élections régionales du pays. En réaction, l'opposition, sous la houlette de l'opposant **Maurice Kamto** a estimé que sans réforme préalable du code électoral et en l'absence de règlement du problème de l'insécurité au

Nord-Ouest et Sud-Ouest, ces élections ne pourront pas se tenir de manière libre et équitable. Elle a organisé, le 22 septembre, des manifestations pour contester cette décision. Selon le Syndicat national des journalistes du Cameroun (SNJC), des actes de violence et des interpellations ont eu lieu lors de ces marches à Yaoundé et à Douala où au moins 8 journalistes auraient

été arrêtés, puis libérés deux jours après. Depuis cette date, Maurice Kamto serait assigné de fait chez lui, selon ses avocats. Dans un communiqué du 12 octobre le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme a demandé à l'État camerounais de libérer M. Kamto et dénoncé des « arrestations massives de manifestants pacifiques et de militants politiques ». Dans un communiqué, le gouvernement a qualifié cette prise de position de « partielle, subjective et biaisée » et précisé que parmi les 294 militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) interpellés le 22 septembre, 176 ont été remises en liberté et 118 ont été déférées depuis devant les tribunaux militaires de Yaoundé, Douala et Bafoussam. L'opposition camerounaise a accusé le pouvoir d'avoir empêché ses partisans de participer à des marches pacifiques qui ont

été rapidement et violemment dispersées par les forces de l'ordre.

Le 29 octobre, l'examen d'une plainte du leader Maurice Kamto, qui s'estime séquestré à domicile sans procédure judiciaire depuis plus de cinq semaines, a été à nouveau renvoyé au 12 novembre par le tribunal de Yaoundé. Neuf membres du MRC ont été placés en détention à Yaoundé le 4 novembre une durée de six mois, après avoir été inculpés de tentative de révolution, pour avoir appelé à participer à des manifestations interdites. Le 24 novembre, la cheffe de la section des femmes du MRC, **Fri Awasum Mispa**, a été écrouée pour six mois et inculpée de complicité de révolution après une marche réclamant la libération du leader de son mouvement, retenu à domicile depuis deux mois. Une vingtaine d'autres femmes ont également été arrêtées.

Premières élections régionales – 6 décembre

Alors que les manifestations prévues par l'opposition dans la perspective des premières élections régionales avaient été empêchées par les forces de l'ordre dans plusieurs localités du pays le 22 septembre, quelques 24 000 grands électeurs ont voté « dans le calme », le 6 décembre. Ce scrutin prévu par la Constitution de 1996 et présenté comme « historique » par le pouvoir afin d'achever la décentralisation et régler la crise anglophone a été boycotté par l'opposition. Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), parti du président Paul Biya a largement remporté les élections régionales, selon les résultats officiels publiés dans les dix régions du pays. Le parti au pouvoir est vainqueur dans neuf des dix régions, la dixième étant remportée par un parti membre de la majorité présidentielle, selon les résultats publiés par le

ministère de l'Intérieur.

Situation sécuritaire

Boko Haram dans l'Extrême-Nord

Deux attentats suicides ont été perpétrés par des jihadistes les 7 et 13 septembre dans des villages de l'extrême nord du Cameroun tuant douze civils. Le 17 octobre, trois villageois ont été tués et cinq enfants enlevés par des combattants de Boko Haram qui multiplie les meurtres dans la région.

Régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

La zone anglophone est en proie depuis près de quatre ans à un sanglant conflit entre les rebelles séparatistes et les forces de sécurité.

L'armée camerounaise a entamé le 9 septembre à Bamenda, chef-lieu de la région anglophone du Nord-Ouest, une « opération de

sécurisation » contre les combattants séparatistes de la ville.

Le 3 novembre, quatre écoles ont été attaquées et six à onze enseignants ont été enlevés en deux jours. Cette attaque fait suite à l'assassinat, le 24 octobre d'au moins huit enfants et douze blessés, de l'école de Kumba, dans la région du Sud-Ouest, par des assaillants munis de machettes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) a évoqué « la pire atrocité depuis la reprise de l'année scolaire ».

Catalogne



Régime politique
monarchie constitutionnelle

Président de la Généralité
de Catalogne
Pere Aragonès (depuis 2020)

Prochaines élections législatives
14 février 2021

Situation politique

Le 28 septembre, la Cour suprême espagnole a destitué le président catalan **Quim Torra** en confirmant sa condamnation à un an et demi d'inéligibilité. La justice espagnole reproche au leader catalan d'avoir affiché une pancarte en faveur des prisonniers catalans sur la façade du palais présidentiel et des drapeaux indépendantistes, en pleine campagne électorale en 2019

malgré l'interdiction. Le Vice-Président, **Père Aragonès**, assume l'intérim du pouvoir dans l'attente de prochaines élections qui auront lieu le 14 février prochain.

La justice espagnole a acquitté le 21 octobre les anciens chefs de la police autonome de Catalogne, estimant qu'ils n'avaient pas collaboré à la tentative de sécession de cette région en 2017.

République centrafricaine



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Faustin-Archange Touadéra (depuis 2016)

Dernières élections législatives et présidentielle
27 décembre 2020

Situation politique

Contexte préélectoral sous tension

Le contexte préélectoral du double scrutin présidentiel et législatif du 27 décembre s'est déroulé dans un pays contrôlé aux deux tiers par les groupes armés et ravagé par la guerre civile depuis qu'une coalition de rebelles, la Séléka, a renversé le régime de **François Bozizé** en 2013.

La Centrafrique a connu depuis de terribles violences intercommunautaires entre les forces de la Séléka et des milices anti-balaka. Fin septembre, le code électoral a été révisé en vue de raccourcir certains délais légaux avant le scrutin : convocation du corps électoral (90 à 60 jours), dépôt des candidatures (76 à 46 jours), publication

de la liste provisoire des candidats (30 à 14 jours). Le 1er octobre, s'est tenue, en marge du débat général de la 75^e Assemblée générale des Nations unies, une réunion virtuelle de haut niveau sur la République centrafricaine (RCA), sous la co-présidence du Président de la RCA, **Faustin Archange Touadéra** et du Secrétaire général des Nations unies, **Antonio Guterres**. Les participants ont essentiellement mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 6 février 2019. Ils ont également encouragé les partenaires à soutenir le financement du processus électoral, ainsi que la mise en œuvre du Plan de relèvement et de consolidation de la paix en RCA (2017-2021). Le Président Touadéra a rappelé la volonté des autorités de respecter les délais constitutionnels et de tenir des élections « libres, régulières, transparentes,

inclusives et crédibles ». Cet engagement a été réitéré le 7 octobre par le Premier ministre **Firmin Ngrébada**. Selon lui, « l'Autorité nationale des élections (ANE), (...) est parvenue à enrôler 95 % des électeurs, les 5 % restants subissant encore des troubles entretenus par le groupe rebelle 3R, notamment dans l'ouest du pays ».

Par ailleurs, l'ancien chef d'État de transition, **Michel Djotodia**, est rentré d'exil au Bénin en septembre. Après des rencontres à Bangui avec le Chef de l'État et des acteurs politiques et sociaux, il a entrepris une tournée dans le centre-est du pays en vue d'échanger avec les leaders de groupes armés issus de l'ex-Séléka et de les encourager à rejoindre le processus de paix en cours. Vingt-deux prétendants à la présidentielle ont déposé leur candidature et dix-sept ont été validées par la Cour constitutionnelle, dont celle du chef de l'État Faustin

Archange Touadéra, qui brigue un second mandat, ainsi que celle de deux anciens Premiers ministres, **Anicet-Georges Dologuélé** et **Martin Ziguélé**.

La Cour constitutionnelle a par ailleurs invalidé le 3 décembre la candidature de membres de groupes armés ainsi que celle de François Bozizé, leader de l'opposition et ancien chef d'État revenu en Centrafrique en décembre 2019 après sept années d'exil, au motif qu'il est poursuivi dans son pays notamment pour assassinats et tortures et sous le coup de sanctions de l'ONU qui lui reproche d'avoir soutenu depuis son exil la contre-insurrection de milices anti-balaka. François Bozizé a annoncé qu'il acceptait l'invalidation de sa candidature à la présidentielle, demandant à l'opposition de s'unir derrière un candidat unique pour battre le Président sortant Touadéra. Une offensive des groupes

armés du 3R, du MPC et des anti-Balaka à Bossempaté et à Bossembélé a forcé la Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca), forte de 11 500 Casques bleus, à déployer un important dispositif pour assurer la sécurité du vote pour empêcher les groupes armés de perturber les élections. À une semaine des élections, la Coalition de l'opposition démocratique (COD-2020), qui regroupe les plus importants partis et mouvements de l'opposition et dont François Bozizé était le chef de file, a exigé le report des élections jusqu'au rétablissement de la paix et de la sécurité. Le gouvernement centrafricain a alors accusé François Bozizé de tenter de fomenter un coup d'État, après l'annonce de la fusion de trois groupes armés, dont le but serait de « marcher avec ses hommes » sur la capitale Bangui.

Le contexte préélectoral a suscité la vive inquiétude de

la communauté internationale. Le 20 décembre, la France, la Russie, les États-Unis, l'Union européenne et la Banque mondiale ont appelé François Bozizé et certains groupes à déposer les armes. Dans ce contexte, la Russie a envoyé 300 soldats en Centrafrique en prévision du scrutin. Le 22 décembre, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a appelé au calme avant les élections, affirmant que tout crime relevant de la compétence de la juridiction du tribunal serait poursuivi. Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme s'est dit profondément alarmé par la violence en Centrafrique, qui présente de sérieux risques pour la sécurité des civils et l'exercice du droit de vote, quelques jours avant la présidentielle et les législatives.

Après avoir annoncé le 24 décembre un cessez-le-feu unilatéral de trois jours sur toute l'étendue du territoire

par l'ensemble des troupes combattantes avant les élections, la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), qui rassemble six des principaux groupes en rébellion, a mis fin le lendemain à la trêve qu'elle s'était imposée en déclarant que le gouvernement ne l'aurait pas respecté.

Le 24 décembre, la Minusca a reçu un renfort de 300 Casques bleus rwandais. Par ailleurs, trois Casques bleus burundais ont été tués en Centrafrique la veille des élections.

La Cour constitutionnelle a rejeté le 26 décembre d'ultimes recours de l'opposition pour reporter les élections. Au moins six candidats opposés au président sortant avaient déposé des recours, arguant notamment de l'insécurité sur la majeure partie du territoire et du retrait récent d'un des candidats, de nature, selon eux à justifier un report du scrutin.

Jour du scrutin – 27 décembre

Quelques 1,8 million de Centrafricains étaient appelés à voter le 27 décembre pour élire un président et 140 députés. François Bozizé a appelé à ne pas voter à la présidentielle et a apporté son soutien aux rebelles qui ont lancé une offensive contre le Président sortant et favori Faustin Archange Touadéra. L'explosion de violence redoutée jusque dans la population de la capitale et promise par les rebelles qui avaient juré marcher sur Bangui pour empêcher la tenue des scrutins, n'a cependant pas eu lieu. Les habitants de la capitale ont voté dans le calme et en grand nombre, mais dans les régions, des milliers de personnes ont été empêchés de voter ou privés de leur carte d'électeur jamais arrivée en raison de l'insécurité, selon des responsables locaux et de l'ONU. Sur un total de 71 sous-préfectures, 29 n'ont pas voté selon le ministre de l'Administration du territoire,

Augustin Yangana-Yahoté, et dans six autres sous-préfectures, il n'y a eu qu'un vote partiel, selon l'Autorité nationale des élections (ANE). 800 bureaux de vote n'ont pas été ouverts, sur 5408.

Ainsi, dans le nord-ouest, des rebelles ont saisi du matériel électoral à Kouï et des agents électoraux ont été menacés de mort à Ngaoundaye, selon un haut responsable de l'ONU. À Bokaranga, les rebelles ont menacé ceux voulant aller voter. À Bambari, la quatrième ville du pays, les bureaux de vote sont demeurés fermés.

Les premiers résultats partiels sont attendus le 4 janvier et les définitifs, le 19 janvier. Un second tour éventuel est prévu pour le 14 février. Le Président Touadéra est toutefois en passe d'être réélu, selon son parti, alors que l'opposition dénonce une fraude et demande l'annulation des élections, un scrutin pourtant salué comme crédible et légitime

par le gouvernement et la communauté internationale.

Situation humanitaire

Sur le plan humanitaire, les Nations Unies estiment que la persistance des violations des droits de l'Homme par les groupes armés et la situation sanitaire créée par la pandémie de Covid-19 ont induit de nouveaux déplacements et de nouveaux besoins dans le pays. Selon un communiqué du 6 octobre, ce sont ainsi 2,8 millions de Centrafricains qui ont besoin d'aide humanitaire et de protection, soit près de 60 % de la population du pays. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a renouvelé, le 7 octobre, le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'Homme au pays pour une année supplémentaire. Sur le plan judiciaire, la procureure de la CPI a effectué les 29 et 30

septembre une visite à Bangui au cours de laquelle elle a indiqué que la Cour poursuit ses enquêtes sur les crimes commis en RCA.

Situation sécuritaire

Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé le 12 décembre la RCA à appliquer entièrement et sans retard l'Accord de paix de février 2019, en renouvelant pour un an sa mission de Casques bleus et l'autorisation faite à la France de les soutenir militairement.

La Minusca affirme que 2500 combattants ont été désarmés depuis décembre 2018 dont la moitié depuis le mois de juin. Dans un communiqué daté du 4 novembre, le groupe armé UPC se dit être prêt à s'engager dans ce processus de désarmement. Les acteurs du nord-est du pays se sont réunis à Bangui, les chefs de clans, les sultans, les préfets et même les

représentants des groupes armés – dont **Abdoulaye Hissène** leader du FPRC. À l'initiative des autorités, cette rencontre la première du genre depuis le conflit de 2013 a permis la signature d'un pacte de réconciliation pour la zone nord-est (Ndele, Birao, Bria) du pays qui est toujours en proie à des troubles réguliers.

Le 23 décembre, la quatrième ville de Centrafrique, Bambari, est devenue sous contrôle des Casques bleus et des forces de sécurité intérieure après sa prise la veille par des rebelles.

République démocratique du Congo



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Félix Tshisekedi (depuis 2019)

Prochaine élection présidentielle

Mars 2023

Dernières élections législatives

30 décembre 2018

Situation politique

Procès de Vital Kamerhe

Le procès en appel de **Vital Kamerhe**, ex-directeur de cabinet du Président de la République, condamné à 20 ans de prison en juin dernier pour « détournement d'argent public », a commencé le 18 septembre. Absent pour raisons de santé - il est hospitalisé depuis le 23

août - M. Kamerhe avait été condamné en juin dernier à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'inéligibilité en première instance pour détournement d'argent public et corruption aggravée. La prochaine audience était fixée au 2 octobre, mais le dossier a été renvoyé sine die à la suite d'un pourvoi en cassation

de l'un des avocats de M. Kamerhe.

Le 25 novembre, le vice-ministre de la Justice, **Bernard Takaishe**, exprime sa préoccupation quant à l'état de santé de M. Kamerhe et envisage de lui délivrer une autorisation lui permettant de bénéficier de soins à l'étranger.

Crise politique au sein de la coalition au pouvoir

Le 14 septembre, la Présidente de l'Assemblée nationale, **Jeannine Mabunda**, a été la cible d'insultes sexistes à la veille de la rentrée parlementaire en référence aux propos attribués à un partisan présumé de l'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UDPS), parti présidentiel, sur ses origines ethniques.

Le 15 septembre, l'ancien Président de la République, devenu sénateur à vie, **Joseph Kabila**, a fait son retour en politique en siégeant pour la première fois au Sénat.

Le 20 octobre, les Présidents des deux chambres du Parlement ont annoncé leur intention de boycotter la cérémonie de prestation de serment de trois nouveaux membres de la Cour constitutionnelle nommés par le président de la République, **Félix Tshisekedi**, lui reprochant de ne pas les avoir consultés sur ses choix. Le lendemain, le Président Tshisekedi a malgré tout reçu les serments des trois juges qu'il a nommés. Dans un communiqué, le Front commun pour le Congo (FCC), le parti de Joseph Kabila, a dénoncé « une cérémonie irrégulière » et « la violation du siège du Parlement ». Seuls les ministres et parlementaires issus du parti du président de la République ont assisté à la cérémonie.

Annoncé au cours d'un discours à la nation le 23 octobre, le Président Tshisekedi a entamé le 2 novembre des consultations nationales pour mettre fin à

la crise au sein de la coalition au pouvoir et ainsi mettre fin aux tensions politiques avec ses partenaires de la majorité parlementaire, le FCC, fidèle à l'ancien Président Kabila. Ces consultations se sont terminées le 25 novembre. Les Nations unies et l'Église catholique sont intervenues le 11 novembre dans la crise politique entre les partisans du président Félix Tshisekedi et ceux de son prédécesseur Joseph Kabila pour demander aux acteurs politiques de tous bords de s'abstenir de tenir des discours pouvant porter atteinte à la paix et la cohésion sociale. Le Secrétaire général des Nations unies, **Antonio Guterres**, s'est déclaré « préoccupé » par ces vives tensions, où l'armée et la police ont réitéré devant le chef de l'État leur sermon de rester apolitiques et républicaines.

Alors que le chef de l'État devait annoncer dans les jours à venir des solutions pour sortir de la crise, l'Assemblée

nationale a demandé le 3 décembre une enquête interne sur des faits graves de corruption sous forme de tentatives d'achat de députés par le parti présidentiel de l'UDPS. Dans ce contexte, la Présidente de l'Assemblée nationale, Jeannine Mabunda, a saisi un comité des sages de l'Assemblée pour faire toute la lumière sur ses allégations de corruption.

Le 6 décembre, le Président Tshisekedi, a décidé de mettre fin à la coalition au pouvoir qu'il formait depuis janvier 2019 avec le FCC et a annoncé la recherche d'une nouvelle majorité au sein de l'Assemblée, faute de quoi il dissoudrait la chambre basse. Il a annoncé la prochaine nomination d'une personnalité – « un informateur » - pour identifier cette nouvelle majorité. Au lendemain de cette annonce, des incidents ont éclaté dans l'enceinte du Parlement entre les partisans de l'UDPS et ceux de la majorité parlementaire du

FCC qui ont dénoncé les décisions « unilatérales » du chef de l'État qui « violent la Constitution ». La police congolaise est intervenue le deuxième jour des violences pour mettre fin aux affrontements qui ont fait au moins trois blessés. La veille, des députés avaient saccagé des pupitres à la tribune de la salle des séances pour empêcher la tenue d'une séance parlementaire. Le 10 décembre, l'Assemblée nationale a voté en faveur de la destitution de Jeannine Mabunda du perchoir de l'Assemblée nationale pour renverser la majorité parlementaire fidèle à Joseph Kabila, par 281 voix, contre 200 voix pour son maintien. Une semaine après avoir rompu l'accord de coalition avec le FCC, le président de la République s'est exprimé devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès, faisant part de son souhait de la formation d'un nouveau gouvernement d'union sacrée.

Situation sécuritaire

Près de 7000 violations des droits de l'Homme ont été perpétrées de janvier à octobre 2020 en RDC. Au cours de cette période, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) a documenté 6858 violations et atteintes aux droits humains à travers le pays, soit une augmentation de 35 % par rapport à la même période en 2019, selon un rapport de cette agence onusienne.

Cette augmentation s'explique notamment par l'intensification des activités des groupes armés dans les provinces affectées par les conflits, en particulier l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika. Selon ce rapport, la moitié des violations documentées dans les zones affectées par les conflits a eu lieu dans la province du Nord-Kivu, où au moins 948 civils ont été tués (dont 218

femmes et 63 enfants) et 701 blessés (dont 104 femmes et 46 enfants). L'Est de la RDC est en proie à des violences depuis près de 30 ans. Des dizaines de groupes armés nationaux et étrangers sont encore en activité dans cette partie du pays. Les agents de l'État ont été responsables de 41 % des violations documentées, et les groupes armés de 59 %, indique l'agence onusienne.

Ituri (Nord-Est)

Le 10 septembre, cinquante-huit personnes ont été tuées dans deux massacres par les Forces démocratiques alliées (ADF).

Le 1^{er} octobre, au moins onze personnes ont été tuées dans des combats entre l'armée régulière et une milice qui avait signé un accord de paix avec le gouvernement congolais en février 2019. Une dizaine de civils ont été tués les 4 et 5 octobre dans le territoire de Djugu dans des attaques attribuées à la Coopérative

pour le développement du Congo, selon la MONUSCO. Le 26 octobre, deux militaires et 21 miliciens ont été tués en trois jours de combats entre l'armée et une milice dissidente réfractaire au processus de paix en Ituri. Après plusieurs semaines d'accalmie, une douzaine de personnes ont été tuées le 1^{er} décembre en deux incidents en Ituri, où les violences ont fait plus de 1 000 morts en trois ans. Le 30 décembre, quatre enfants ont été tués dans l'explosion d'une grenade.

Nord et Sud Kivu (Est)

Le 4 septembre, vingt militaires et un policier ont été condamnés pour viol dans le Sud-Kivu, en proie aux violences depuis 25 ans. Soixante-dix groupes armés se sont néanmoins engagés « à cesser les hostilités », selon une déclaration qu'ils ont faite au terme d'un dialogue tenu entre le 14 et le 16 septembre à Muresa, près de Bukavu. Le 21 septembre, douze civils

et un soldat ont été tués dans une zone surnommée « le triangle de la mort » dans l'Est de la RDC, lors d'une attaque attribuée encore au groupe ADF.

Le 26 septembre, un soldat congolais a été condamné à mort par un tribunal militaire pour le meurtre fin juillet de 14 civils, dont une fillette de deux ans.

Au moins dix-neuf personnes ont été tuées le 23 octobre lors d'affrontements entre milices dans la région des Hauts Plateaux de l'Est de la RDC.

L'armée congolaise a annoncé le 26 octobre avoir délogé de son fief la principale rébellion burundaise des Forces nationales de libération du Burundi (FNL) après trois jours d'intenses combats. Les FNL sont considérées comme la principale rébellion burundaise présente dans l'est de la RDC.

Au moins trente-six personnes ont été tuées dans deux attaques survenues les 29 et 31 octobre dans la région de

Béni et attribuées au groupe ADF.

Par ailleurs, plus de 30 corps ont été retrouvés dans cette même région le 17 novembre où 811 personnes ont été tuées depuis le 31 octobre 2019.

34 civils ont été tués, 19 enlevés et 3 blessés dans les principaux incidents survenus pendant la période du 29 novembre au 12 décembre 2020 dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Haut-Katanga (Sud-Est)

Une vingtaine de personnes ont été tuées et deux policiers décapités lors d'une incursion de miliciens armés le 26 septembre dans la capitale minière Lubumbashi, deuxième ville du pays. Entre vingt et cinquante femmes détenues ont été violées lors d'émeutes à la prison de Lubumbashi, et n'ont reçu aucune assistance depuis selon le procureur de la République.

MONUSCO

Le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé le 18 décembre d'un an sa mission de Casques bleus en RDC (Monusco), en amorçant un désengagement de ce pays prudent et étalé sur plusieurs années. L'ONU est présente depuis plus de vingt ans en RDC. La Monusco, au budget annuel d'un milliard de dollars, compte environ 15 000 Casques bleus. Le rapport de l'ONU prévoit un retrait graduel de plusieurs régions mais avec une empreinte progressivement consolidée dans trois provinces où l'insécurité domine: Nord et Sud Kivu et Ituri.

Par ailleurs, face aux allégations de plus de 50 femmes ayant affirmé avoir été victimes d'exploitation sexuelle par des employés des Nations Unies, déployés dans le cadre de la lutte contre Ebola entre 2018 et 2020, le gouvernement a affirmé le 8 octobre qu'il allait constituer une équipe

d'enquête afin d'établir des responsabilités.

Côte d'Ivoire



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Alassane Ouattara (depuis 2011)

Dernière élection présidentielle
31 octobre 2020

Prochaines élections législatives
6 mars 2021

Situation politique

Contexte préélectoral : appel au boycott et violences intercommunautaires

Le 14 septembre, le Conseil constitutionnel a publié la liste définitive des candidats retenus pour l'élection présidentielle du 31 octobre. Sur 44 dossiers de candidatures déposés, les juges constitutionnels en ont validé 4 : celles du Président **Alassane**

Ouattara (Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix – RHDP), de **Pascal Affi N'Guessan** (Front populaire ivoirien – FPI), de l'ancien Président **Henri Konan Bédié** (Parti démocratique de Côte d'Ivoire – PDCI) et de **Kouadio Konan Bertin** (Indépendant). Les candidatures de l'ancien Président **Laurent Gbagbo**

et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale, **Guillaume Soro**, ainsi que d'autres personnalités ont été déclarées irrecevables. Les radiations de la liste électorale de **M. Gbagbo** et de **M. Soro** par la Commission électorale indépendante (CEI), est l'un des motifs d'irrecevabilité avancés par la Cour constitutionnelle. Dans un deux ordonnances rendus respectivement les 15 et 25 septembre, la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a demandé à l'État ivoirien de « lever immédiatement tous les obstacles empêchant » **M. Soro** « de jouir de ses droits d'être élu » et **M. Gbagbo** « de s'enregistrer sur la liste électorale ».

Le 20 septembre, les principales plateformes de l'opposition, ont signé un appel commun à la « désobéissance civile » et annoncé une série de mobilisations pour contester la candidature du chef de

l'État sortant à un troisième mandat. Une dizaine de proches **Guillaume Soro** ont été libérés entre le 24 septembre et le 2 octobre, détenus depuis la fin décembre, dont les députés **Kando Soumahoro, Soro Kanigui, Loukimane Camara, Yao Soumaila** et de l'ancien parlementaire **Tehfour Koné**. Cependant, le député **Alain Lobognon** est toujours incarcéré.

Le 29 septembre, la CEI a indiqué que le recensement électoral mené du 10 juin au 5 juillet a couvert 10 848 centres de recensement sur le territoire national et 84 à l'étranger. A l'issue de la période de contentieux « d'inscription, de radiation et de rectification », conduite du 5 au 11 août, la liste électorale définitive a été arrêtée le 24 septembre à 7 495 082, dont 7 397 413 inscrits sur le territoire national et 97 669 au sein de la diaspora ivoirienne. Le 1^{er} octobre, deux des trois

représentants de l'opposition au sein de la Commission centrale de la CEI ont annoncé qu'ils suspendaient leurs fonctions au sein de cette institution. Le 10 octobre, les chefs de file de l'opposition ont organisé une grande manifestation attirant quelque 30 000 personnes pour présenter un front uni contre la candidature du **Président Ouattara**. La campagne électorale a débuté le 15 octobre dans un contexte de grande tension politique. Les deux principaux candidats d'opposition, **Henri Konan Bédié et Pascal Affi N'Guessan** ont annoncé se retirer du processus électoral et ont appelé au boycott du scrutin.

Une mission de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) dépêchée à Abidjan les 18 et 19 octobre a exhorté le pouvoir et l'opposition ivoiriens à des efforts considérables pour une élection présidentielle

apaisée, alors que des affrontements ont fait plusieurs morts au cours des derniers jours. Des violences intercommunautaires ont fait au moins deux morts le 18 octobre à Bongouanou. Par ailleurs, des affrontements intercommunautaires qui se sont déroulés du 21 au 24 octobre à Dabou ont fait 16 morts et 67 blessés, à une semaine de l'élection présidentielle.

À huit jours du scrutin, l'opposition ivoirienne a rejeté les concessions proposées par le pouvoir sur une réforme de la Commission électorale pour mettre fin à son boycott de l'élection. Le 27 octobre, des heurts se sont produits entre des jeunes manifestants et des forces de l'ordre à Daoukro. Des jeunes ont érigé des barricades dans la ville ainsi que sur les routes de la région, pour marquer leur hostilité au **Président Ouattara**. D'autres incidents ont éclaté la veille de l'élection,

à Yamoussoukro, capitale politique de Côte d'Ivoire, et à Bonoua opposant plusieurs centaines de jeunes et les forces de l'ordre alors que le Secrétaire général de l'ONU, **Antonio Guterres**, a exhorté tous les leaders politiques et d'opinion, ainsi que leurs partisans, à s'abstenir de toute incitation à la violence, de répandre la désinformation et d'utiliser des discours de haine.

Élection présidentielle sous tension – 31 octobre

Quelques 7,5 millions d'électeurs étaient attendus aux urnes le 31 octobre; 35 000 membres des forces de l'ordre ont été déployés dans le pays pour l'occasion. Cependant, à la veille du scrutin, des milliers d'Ivoiriens ont quitté les grandes villes pour rejoindre la campagne, redoutant une crise majeure, dix ans après celle qui avait suivi la présidentielle de 2010, faisant 3000 morts. Des violences intercommunautaires

ont émaillé l'élection présidentielle lesquelles ont fait au moins neuf morts dont trois morts et 43 blessés dans le village de Tehiri. De nombreux autres incidents se sont produits tout au long de la journée : barrages, routes coupées, urnes saccagées, matériel électoral bloqué, heurts avec la police. Des manifestations politiques ont dégénéré en affrontement intercommunautaires notamment à Tiebissou, Oumé, Yopougon et à Gboguhé. Le Président sortant a appelé au calme face aux incidents qui se sont multipliés dans le pays, surtout dans des fiefs de l'opposition qui a qualifié le scrutin de « coup d'État électoral ».

Contexte postélectoral : blocage politique et tentative de dialogue national

Au lendemain de la présidentielle, l'opposition ivoirienne a appelé à une transition civile et a annoncé la création d'un « Conseil

national de transition », présidé par **Henri Konan Bédié**, en vue de former un gouvernement de transition. Selon les résultats proclamés par la CEI le 3 novembre, le Président **Alassane Ouattara** a été réélu pour un troisième mandat avec 94,27 % des voix au premier tour. **Pascal Affi N'Guessan** a été crédité avec 0,99 % des voix, **Henri Konan Bédié** de 1,66 % et **Kouadio Konan Bertin** de 1,99 %. Selon les chiffres de la CEI, le taux de participation s'est établi à 53,90 %.

Après avoir mis en garde l'opposition contre toute tentative de déstabilisation suite à l'appel d'une transition civile, le gouvernement ivoirien a accusé l'opposition, qui ne reconnaît pas la réélection du **Président Ouattara** et a dit vouloir former un gouvernement de transition, de complot contre l'autorité de l'État. Dans la foulée de cette annonce, les forces de l'ordre ont bloqué les leaders de l'opposition

dans leurs domiciles et trois de ses dirigeants ont été interpellés dans le cadre d'une enquête pour mouvement insurrectionnel, assassinat et actes de terrorisme. Malgré l'appel fait le 3 novembre par la Cédéao, l'UA et l'ONU dans un communiqué commun demandant à l'opposition ivoirienne de respecter l'ordre constitutionnel, Guillaume Soro a appelé le lendemain l'armée à agir contre le régime du Président Ouattara. Le 7 novembre, **Pascal Affi N'Guessan**, est arrêté à l'instar de onze membres de l'opposition et est inculpé pour meurtre, attentat et complot contre l'autorité de l'État. Il lui également reproché son rôle dans la création du Conseil national de transition. Le 9 novembre, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a exprimé de sérieuses préoccupations concernant l'arrestation de plusieurs responsables de

l'opposition appelant les parties à travailler ensemble pour apaiser les tensions par le dialogue.

Des affrontements intercommunautaires entre habitants et les forces de l'ordre, ont éclaté le 9 novembre faisant six morts et une quarantaine de blessés dans le centre de la Côte d'Ivoire.

Le climat politique s'est apaisé après une rencontre le 11 novembre entre MM. Ouattara et Bédié permettant d'ouvrir un dialogue entre le parti au pouvoir et l'opposition. Toutefois, Henri Konan Bédié a suspendu ce dialogue le 20 novembre réclamant que celui-ci soit encadré par l'ONU. Le 1^{er} décembre, l'opposition parlementaire a boycotté la session budgétaire pour exiger la libération de plusieurs de ses députés, arrêtés dans le cadre des troubles électoraux liés à la présidentielle, et l'arrêt des poursuites judiciaires,

dénonçant des arrestations arbitraires.

Le 9 décembre, Henri Konan Bédié a mis fin au régime de transition proclamé par l'opposition et a proposé un dialogue national pour résoudre les tensions nées de la présidentielle. Investi le 14 décembre, le Président Ouattara, a quant à lui invité l'opposition au dialogue, promettant une reprise des négociations sur la CEI en vue des législatives du premier trimestre 2021, lors de son discours d'investiture. Il a nommé Kouadio Konan Bertin, ministre de la Réconciliation nationale. Ces gestes d'apaisement ont permis la reprise du dialogue le 21 décembre entre le pouvoir ivoirien et l'opposition en vue des législatives. Il a été à nouveau suspendu le 25 novembre sans qu'un accord soit conclu, après une semaine de pourparlers, en raison des blocages persistents sur la libération des leaders politiques emprisonnés, du

retour des exilés - notamment de l'ex-président Laurent Gbagbo qui a obtenu un passeport le 4 décembre - et de la recomposition de la CEI que l'opposition juge déséquilibrée en faveur du pouvoir.

Au lendemain de la fin du cycle des pourparlers avec l'opposition, le gouvernement a annoncé avoir fixé la date des élections législatives au 6 mars 2021. Le FPI a annoncé qu'il participera aux législatives de 2021, après avoir boycotté toutes les élections depuis dix ans. Au total, les violences électorales liées à la présidentielle ont fait 85 morts et un demi-millier de blessés entre août et novembre 2020.

Egypte



Régime politique

présidentiel

Président de la République

**Abdel Fattah Al-Sissi
(depuis 2014)**

Dernières élections législatives

Octobre et novembre 2020

Situation politique

Élections sénatoriales et législatives – Octobre et novembre

Le deuxième tour des élections sénatoriales qui devait départager les 26 sièges en ballottage s'est tenu les 8 et 9 septembre. La coalition de la « Liste nationale unifiée » menée par le Parti du Futur de la Nation a remporté la majorité des sièges. Le 16 septembre, l'Autorité nationale des

élections a confirmé les résultats de l'élection de l'ensemble des 200 sénateurs, la moitié au scrutin de liste et l'autre moitié au scrutin uninominal majoritaire. **Abdel Wahab Abdel Razeq** a été élu premier Président du Sénat.

Les élections législatives se sont tenues les 24 et 25 octobre, pour le premier tour, et les 7 et 8 novembre, pour le second tour. Quelques 63

millions d'électeurs, sur une population de 101 millions, ont été appelés à renouveler leur Parlement en élisant 568 députés sur un total de 596. Les 28 restants seront nommés par le Président al-Sissi.

Droits humains et arrestations politiques

Six membres de la confrérie interdite des Frères musulmans ont été condamnés à mort le 30 septembre pour des meurtres de policiers. Au cours du mois d'octobre, pas moins de 49 exécutions en 10 jours ont eu lieu en Égypte.

Le 3 novembre, un tribunal égyptien a ordonné la libération de 416 personnes, arrêtées fin septembre pour avoir participé à des rares manifestations contre le régime du Président al-Sissi. Cette ordonnance fait suite à la pression internationale et à la lettre ouverte adressée par 222 parlementaires européens pour lui demander de libérer les prisonniers politiques et

cesser les violations contre les droits humains.

Trois responsables d'une ONG locale de défense des droits humains ont été arrêté dans la semaine du 15 novembre après une rencontre avec des ambassadeurs étrangers. Accusés d'appartenance à un groupe terroriste, de diffusion de fausses informations et d'atteinte à la sûreté de l'État, les trois hommes ont été placés en détention provisoire pour 15 jours. Le parquet général égyptien a ordonné leur libération le 3 décembre.

France



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Emmanuel Macron (depuis 2017)

Dernières élections législatives
27 septembre 2020

Situation politique

Élections sénatoriales – 27 septembre

Le 27 septembre ont eu lieu les élections sénatoriales pour renouveler la moitié des membres du Sénat. En raison du contexte sanitaire, les scrutins pour les sénateurs des Français de l'étranger ont été reportés à septembre 2021. Ce sont ainsi 172 sièges sur 348 qui ont été renouvelés. Selon les résultats publiés, ces élections ont mobilisé 87 000

grands électeurs sur 90 000, soit un taux de participation de 96 %.

La droite (menée par les Républicains et l'Union de la droite) a conservé la majorité des sièges soumis au scrutin (99 sièges). Le 1^{er} octobre, le Sénat a réélu très largement à sa présidence, **Gérard Larcher** (Les Républicains), pour un quatrième mandat.

Situation sécuritaire

Actes terroristes

Deux personnes ont été blessées à l'arme blanche le 25 septembre à Paris près des anciens locaux de Charlie Hebdo. Le parquet national antiterroriste a annoncé être saisi d'une enquête pour « tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste ». Cette attaque intervient dans un contexte de tensions après de nouvelles menaces d'Al-Qaeda survenues après la republication des caricatures de Mahomet par le journal satirique le 2 septembre, à la veille de l'ouverture du procès des attentats de Charlie Hebdo survenus en janvier 2015.

Un enseignant a été décapité en pleine rue le 16 octobre à Conflans Saint-Honorine. Le parquet national antiterroriste a été saisi. Une enquête a été ouverte pour assassinat en

relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste criminelle. De nombreuses manifestations populaires ont eu lieu en sa mémoire; un hommage national lui a été rendu.

Trois personnes ont été tuées, dont une mortellement égorgée, dans le cadre d'une attaque terroriste survenue le 29 octobre à Nice, par un individu muni d'un couteau qui a été interpellé. Le parquet antiterroriste a ouvert immédiatement une enquête pour assassinats et tentatives d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Gabon



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Ali Bongo (depuis 2009)

Dernières élections législatives
Octobre 2018

Dernière élection présidentielle
27 août 2016

Situation politique

Révision constitutionnelle

Le Parlement gabonais, réuni en congrès le 29 décembre a adopté avec 89,1 % des voix la loi portant modification de la Constitution, initiée par le Président **Ali Bongo**, en y intégrant un nouveau dispositif en cas d'empêchement du président. La révision de la Constitution confie ainsi le pouvoir au Président de l'Assemblée nationale, au Président du Sénat et au Ministre de la Défense, en cas

d'empêchement temporaire ou définitif du Président de la République. Auparavant, cette prérogative était dévolue uniquement au Président du Sénat.

Autre disposition nouvelle: l'article 78 prévoit que le président de la République qui a cessé d'exercer ses fonctions ne peut être mis en cause, poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé pour les faits commis dans l'exercice de ses fonctions.

Guinée



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Alpha Condé (depuis 2010)

Dernières élections législatives
22 mars 2020

Dernière élection présidentielle
18 octobre 2020

Situation politique

Contexte préélectoral

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a indiqué le 14 septembre que le fichier électoral pour l'élection présidentielle du 18 octobre compte 5,4 millions d'électeurs inscrits. Une partie de l'opposition, notamment l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), a contesté

la répartition géographique des électeurs présentée dans cette liste. La CENI a indiqué qu'il s'agit de « réalités démographiques ». Elle a par ailleurs lancé le 19 septembre la remise de plus de cinq millions de cartes d'électeurs à travers le pays. Le 9 septembre, la Cour constitutionnelle a validé les candidatures de 12

prétendants sur 13, dont celle du Président **Alpha Condé** qui se représente pour un troisième mandat et celle du chef de file de l'opposition, **Cellou Dalein Diallo**, du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Une seule candidature a été rejetée pour des raisons médicales. Le 29 septembre, des heurts ont opposé manifestants et forces de l'ordre à Conakry, lors d'une journée de mobilisation, menée par le FNDC, contre un nouveau mandat du président sortant. Les autorités avaient interdit cette manifestation.

Dans un communiqué publié au terme d'une mission conjointe entamée le 1er octobre, les Nations Unies, l'Union africaine (UA) et la CEDEAO ont mis en garde contre les « discours de haine à relent ethnique » lors de la campagne électorale et annoncé le déploiement d'observateurs de la CEDEAO et de l'UA à Conakry. Le

4 octobre, Alpha Condé a appelé ses partisans à ne pas basculer dans la violence. La procureure de la Cour pénale internationale (CPI) s'est dite profondément préoccupée par les récents événements, où les tensions politiques se sont intensifiées à l'approche de l'élection présidentielle, appelant au calme et à la retenue. Au cours de la répression entourant la contestation à un troisième mandat du Président sortant, les différents protagonistes ont chiffré entre 45 et 92 morts faits en un an.

Élection présidentielle du 18 octobre et contestations des résultats

Près de cinq millions et demi de Guinéens ont participé au scrutin du 18 octobre. Au lendemain du jour du vote, l'UFDG a dénoncé une fraude à grande échelle. L'UA et la CEDEAO ont jugé de leur côté que l'élection s'était déroulée de manière régulière.

Des violences ont éclaté les 21 et 22 octobre entre les forces de l'ordre et les partisans de **M. Diallo** à la suite de l'annonce des premiers résultats provisoires. Cellou Dalein Diallo aurait été séquestré et le siège de l'UFDG placé sous scellés. La CENI a donné les résultats globaux provisoires de l'élection présidentielle le 23 octobre dans un contexte de vives tensions et de contestation de la régularité de l'élection. Le Président sortant **Alpha Condé** a été réélu au premier tour avec 59,49 % des voix. L'opposant Cellou Dalein Diallo, qui s'est proclamé vainqueur de la présidentielle avant la publication des résultats, a obtenu 33,5 % des suffrages, selon la Commission. Le 24 octobre, le Secrétaire général de l'ONU, **Antonio Guterres**, a appelé à une solution pacifique par le dialogue de la crise postélectorale en Guinée, demandant à Alpha Condé et à Cellou Dalein Diallo,

qui conteste les résultats, d'empêcher la violence. Une médiation internationale de l'UA, de l'ONU et de la CEDEAO dépêchée à Conakry le 26 octobre a exhorté les autorités guinéennes à lever le dispositif de sécurité qui empêche l'accès au domicile du chef de l'opposition et au siège de son parti, après huit jours de violences.

Le 30 octobre, dix candidats d'opposition à l'élection présidentielle ont rejeté les résultats provisoires et appelé leurs partisans à reprendre leurs manifestations. Quatre candidats déclarés perdants, dont Cellou Dalein Diallo, ont saisi la plus haute juridiction du pays pour contester les résultats du scrutin. Le bilan des violences postélectorales divergent. D'après le gouvernement, les violences ont fait 21 morts, dont des membres des forces de l'ordre. Selon l'opposition ces violences ont fait 46 morts.

Le 7 novembre, la Cour constitutionnelle a rejeté les recours de M. Diallo et de trois autres des 12 candidats à la présidentielle et a proclamé Alpha Condé définitivement vainqueur. M. Diallo a appelé ses partisans à défendre cette victoire par tous les moyens légaux.

S'en est suivie une vague d'arrestations d'opposants. Le 11 novembre, le vice-président du principal parti d'opposition en Guinée a été arrêté sur ordre de la justice. Le 16 novembre, cinq figures de l'opposition ont été interpellées et ont été inculpées pour atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation et écrouées à Conakry.

Le 23 novembre, le gouvernement guinéen a annoncé l'interdiction de grandes manifestations politiques dans tout le pays jusqu'à nouvel ordre en invoquant le Covid-19. Plusieurs personnes ont été blessées le 25 novembre lors d'une manifestation de

partisans du principal parti d'opposition pour contester la réélection du Président et réclamer la libération de ses responsables emprisonnés. Plus de 20 personnes ont été tuées et plusieurs blessées à Macenta lors de violences intercommunautaires le 27 novembre.

Le 30 décembre, la justice guinéenne a requis cinq ans de prison contre deux opposants au troisième mandat du Président Condé, accusés d'avoir appelé à l'insurrection pour empêcher sa réélection en octobre.

Liban



Situation politique

Pression internationale pour la mise en place d'un gouvernement et des réformes

Le ministre des Finances a annoncé, le 9 septembre, le début de la première phase de l'audit juridique de la Banque centrale, qui avait été réclamé par le Fonds monétaire international (FMI) et par la France. Une réunion ministérielle des membres du Groupe

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Michel Aoun (depuis 2016)

Dernières élections législatives
6 mai 2018

Prochaines élections législatives et présidentielle
18 octobre 2020

international de soutien au Liban (GIS), co-présidée par le Secrétaire général des Nations Unies, **Antonio Guterres**, et le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, **Jean-Yves le Drian**, s'est tenue le 23 septembre. Les membres du GIS ont exhorté les dirigeants du Liban « à s'unir en soutien à la mise en place rapide d'un gouvernement » et « se sont réjouis de l'accord [au

début du mois de septembre] concernant une feuille de route globale des réformes à mettre en œuvre ».

Désigné le 31 août, le Premier ministre **Moustapha Abid**, a annoncé le 26 septembre, renoncer à sa mission de former un nouveau gouvernement. Le 22 octobre, après des consultations parlementaires menées par le Président **Michel Aoun**, **Saad Hariri** a été pour la quatrième fois désigné Premier ministre. Il va devoir s'accorder avec les différentes forces politiques du pays pour former un gouvernement à même de mener les réformes nécessaires pour sortir le pays de la crise.

Le 20 novembre, le cabinet Alvarez&Marsal met fin au contrat signé avec l'État libanais en vue d'un audit juridique de la Banque centrale, faute d'accès à l'ensemble des informations requises. Cet audit est une des conditions posées par la France et le FMI avant le

déblocage de toute aide. Le 27 novembre, le Parlement libanais s'est déclaré en faveur d'un audit juricomptable de la Banque centrale et de toutes les institutions étatiques, y compris les ministères. Par conséquent, il a voté le 21 décembre la levée, pendant un an, du secret bancaire. Le 2 décembre, lors d'une seconde conférence internationale avec les Nations Unies, les représentants de la communauté internationale ont renouvelé leur volonté d'aider le Liban, mais ont constaté le défaut des conditions d'une aide massive et structurelle, dont la création d'un gouvernement. Le 4 décembre, les donateurs institutionnels ont dévoilé un plan destiné à reconstruire Beyrouth et à aider sa population, estimant à 2,5 milliards de dollars sur dix-huit mois les fonds nécessaires.

Le 10 décembre, un juge chargé de l'enquête sur l'explosion a inculpé pour négligence l'ancien Premier

ministre **Hassan Diab**, ainsi que trois anciens ministres. Le Parlement libanais a par ailleurs adopté de nouvelles mesures pour la protection des femmes face au harcèlement et aux violences domestiques, les militants concédant certaines avancées, mais fustigeant l'absence de pénalisation du viol conjugal. Une nouvelle loi adoptée par les députés criminalise le harcèlement sexuel, notamment sur le lieu de travail. Le texte prévoit des amendes et des peines de prison pouvant aller jusqu'à 2 ans.

Situation sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, 6 soldats ont été tués le 14 septembre lors d'une opération anti-terroriste et le 27 septembre lors d'une attaque terroriste, dans le secteur de Minié (Nord). Un terroriste a été neutralisé lors de cette dernière attaque

selon un communiqué de l'armée. Par ailleurs, le 1^{er} octobre, le Président du Parlement, **Nabih Berry**, a annoncé un accord pour entamer des pourparlers, entre le Liban et Israël, sur les frontières maritimes et terrestres disputées entre les deux pays. Les deux parties ont convenu de demander aux États-Unis, qui ont favorisé la conclusion de cet accord, de jouer le rôle de facilitateur lors des négociations.

Plusieurs cycles de négociations entre le Liban et Israël, afin de tenter de délimiter leur frontière maritime et lever les obstacles à la prospection d'hydrocarbures en mer, ont été organisés depuis le mois d'octobre sous l'égide de l'ONU et des États-Unis. La prochaine séance de négociations entre le Liban et Israël sur la démarcation de leur frontière maritime, initialement prévue début décembre, a été reportée.

Sahel

Burkina Faso



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Roch Marc Christian Kaboré
(depuis 2015)

Dernières élections législatives
et présidentielle
22 novembre 2020

Situation politique

Contexte préélectoral

Conformément au calendrier électoral rendu public le 14 septembre par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les dépôts des candidatures pour les élections législatives et présidentielle du 22 novembre 2020 ont eu lieu, respectivement, du 17 au 22 septembre et du 28 septembre au 2 octobre. Sur 23 candidatures enregistrées (dont 2 femmes), la Commission de

validation en a retenu 14. Le 22 octobre, le Conseil constitutionnel a publié la liste des 13 candidats à l'élection présidentielle, dont le Président **Roch Kaboré** qui brigue un second mandat. Les candidatures du chef de file de l'opposition **Zéphirin Diabré**, **Eddie Komboïgo**, candidat du congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), de **Kadré Desiré Ouédraogo**, ancien Premier ministre, ainsi que l'ancien Premier ministre, le général

Yacouba Isaac Zida, en exil au Canada, ont été validées. Seule la candidature de **Kindo Harouna**, pour non-paiement de la caution, a été rejetée. Des experts de l'Organisation internationale de la francophonie et de l'Union africaine (UA) ont mené à la demande du gouvernement et de la CENI, un audit du fichier électoral biométrique du 7 au 21 octobre et ont estimé que le fichier électoral était fiable. La campagne pour l'élection présidentielle a débuté le 31 octobre.

Élections générales -22 novembre

Quelque 6,5 millions d'électeurs burkinabè étaient appelés aux urnes le 22 novembre lors de ce double scrutin.

Les élections n'ont pas pu se dérouler sur au moins un cinquième du territoire, privant entre 300 000 et 350 000 personnes de vote, selon la CENI en raison de la menace jihadiste. Plusieurs bureaux de vote ont par

conséquent dû être fermés. Validé par le Conseil constitutionnel le 22 décembre, le Président **Roch Marc Christian Kaboré**, qui brigait un second mandat a été réélu dès le premier tour avec 57,74% des suffrages devant **Eddie Komboïgo** arrivé deuxième avec 15,48 % des voix et **Zéphirin Diabré** crédité de 12,46 % par la Commission électorale. Au niveau des élections législatives, le parti présidentiel, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) est crédité de 56 sièges sur un total de 127, la majorité absolue étant fixée à 64 sièges. Le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) a obtenu 20 sièges, le Nouveau temps pour la démocratie (NTD) 13 et l'Union pour le progrès et le changement (UPC) 12. L'opposition qui avait menacé de ne pas reconnaître les résultats de la présidentielle accusant le pouvoir de fraudes, a dit prendre acte des résultats proclamés par

la Commission électorale. Le Président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré a été investi le 28 décembre pour un second mandat à la tête du Burkina Faso et a dissout le gouvernement, une procédure habituelle au lendemain des législatives.

Situation sécuritaire

Concernant la situation sécuritaire, l'armée a indiqué dans un communiqué, le 21 septembre, avoir neutralisé au moins 26 terroristes lors de deux opérations militaires menées les 11 et 13 septembre dans les provinces du Soum et de Loroum (Nord). Selon un communiqué du 7 octobre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 25 civils (des déplacées internes) ont été tués dans la nuit du 4 au 5 octobre dans une embuscade tendue par un groupe armé près de Pissila, dans la province de

Sanmatenga (Centre-Nord). Le 15 octobre, une vingtaine de personnes ont été tuées au cours d'attaques terroristes dans trois localités de la province du Seno, dans le nord du pays.

Le 14 novembre, l'organisation État islamique a revendiqué l'une des plus importantes attaques commises contre l'armée burkinabè, dans laquelle 14 soldats ont été tués dans le nord du pays en pleine campagne électorale pour la présidentielle et les législatives.

Situation humanitaire

La menace terroriste et l'escalade de la violence a obligé plus d'un million de personnes, dont plus de 453 000 en 2020, à fuir leur foyer. Une situation qui a aggravé l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ce pays selon le Programme alimentaire mondial de l'ONU

et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les deux organisations estiment qu'une action urgente et soutenue est nécessaire pour éviter la catastrophe de la faim en portant assistance au plus de 3,2 millions de personnes. Le 5 octobre, le comité exécutif du Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés s'est dit particulièrement inquiet de la situation humanitaire dans le Sahel.

Mali



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Bah N'Daw (2020)

Dernières élections législatives
Mars et avril 2020

Prochaine élections générales
2022

Situation politique

Mise en place des organes de la Transition

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Transition, la junte militaire qui a pris le pouvoir le 18 août a organisé, du 10 au 12 septembre, des concertations nationales à l'issue desquelles une Charte de la Transition a été adoptée. Celle-ci assigne les priorités suivantes à la Transition : le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; la promotion de la bonne gouvernance ; l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ; le lancement des réformes politiques et institutionnelles ; et, l'organisation des élections générales. Elle propose également une transition de 18 mois. Cette durée a été acceptée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 15 septembre, en lieu et place des 12 mois que l'Organisation exigeait.

Le 16 septembre, un Collège de désignation des membres de l'Exécutif de la Transition a été instauré. Ce Collège a désigné le 21 septembre, le Colonel-Major à la retraite, **Bah N'Daw**, et le Colonel **Assimi Goïta**, respectivement comme Président et Vice-Président de la Transition. Ces derniers ont été investis le 18 septembre en présence du médiateur de la CEDEAO, **Goodluck Jonathan**. Le 27 septembre, le diplomate et ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, **Moctar Ouane**, a été nommé Premier ministre.

La version finale de la Charte de la transition a été publiée le 1er octobre. Conformément aux demandes de la CEDEAO qui conditionnait la levée des sanctions sur le Mali à la clarification du rôle du Vice-Président, ce texte ne prévoit plus que ce dernier remplace le Président en cas de « vacance » (mention qui était prévue dans la version

initiale).

Le 5 octobre, le Président **Bah N'Daw** a nommé par décret un gouvernement de transition de 25 ministres, dont 4 femmes. Quatre ministères - la Défense, la Sécurité, l'Administration territoriale et la Réconciliation nationale – sont dirigés par des militaires. Les autres ministères sont attribués à des personnalités issues de la société civile, de l'administration ou de partis politiques.

À la suite de ces décisions, la CEDEAO a levé, le 6 octobre, les sanctions qu'elle avait prises contre le Mali au lendemain du coup d'État. L'Union africaine a fait de même le 9 octobre.

Dans un communiqué du 8 octobre, le CNSP a annoncé, la libération des personnalités politiques et militaires arrêtées suite aux événements du 18 août, dont l'ancien Premier ministre **Boubou Cissé**.

Une délégation de haut niveau conduite par l'Envoyé

spécial de la Secrétaire générale de la Francophonie, **Cheikh Tidiane Gadio**, ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal et vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal, et à laquelle a participé **Philippe Courard**, député de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est rendue à Bamako du 12 au 18 octobre, afin d'évaluer les avancées dans la mise en œuvre de la Transition et d'identifier les domaines dans lesquels la Francophonie pourra apporter son concours. Le 5 novembre, le Conseil permanent de la Francophonie a salué les avancées enregistrées dans la mise en place des institutions de transition, conformément aux recommandations formulées par la communauté internationale, et levé la suspension du Mali de son organisation.

Le 25 novembre, les autorités de transition maliennes ont nommé des officiers à la place de civils aux postes

de gouverneurs, plus hauts représentants de l'État dans les régions.

Le 5 décembre, le colonel **Malick Diaw**, numéro deux de la junte, a été élu Président du Conseil national de la transition (CNT). Le CNT, qui compte 121 sièges et regroupe notamment des représentants de partis politiques, de la société civile, des syndicats et des militaires, a élu le colonel Diaw par 111 voix au cours de sa session inaugurale.

Le 24 décembre, des hommes armés ont fouillé le domicile à Bamako de l'ex-Premier ministre **Boubou Cissé**, qui a nié des rumeurs l'accusant de vouloir déstabiliser le régime. Le 28 décembre, la justice malienne a annoncé l'ouverture d'une enquête pour atteinte à la sûreté de l'État, concernant des personnalités interpellées pour être soupçonnées d'être impliquées dans un projet de déstabilisation des institutions, quatre mois après le putsch qui a renversé le

Président **Ibrahim Boubacar Keïta**. Le 31 décembre, La justice malienne a inculpé six personnalités civiles, dont Boubou Cissé, et écroué cinq d'entre elles pour tentative présumée de coup d'État.

Situation sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, après la libération de plus d'une centaine de terroristes le 4 octobre, le chef de file de l'opposition, Soumaïla Cissé, et trois autres otages ont été libérés le 8 octobre. Les autorités suisses ont confirmé, le 9 octobre, l'assassinat d'une humanitaire suisse enlevée quatre ans auparavant par des jihadistes. M. Cissé est décédé des suites du Covid-19 le 25 décembre. Le 13 octobre, douze civils et onze militaires maliens ont été tués dans une série d'attaques dans le centre du Mali, soit le plus lourd bilan dans le pays depuis le putsch du 18 août.

Rapports des Nations unies

Selon un rapport publié le 10 décembre par le Secrétaire général de l'ONU, **Antonio Guterres**, les violations graves commises contre des enfants ont connu en trois ans une augmentation considérable au Mali. Entre juillet 2017 et mars 2020, 1764 violations graves ont été commises sur 1092 enfants, dont certains ont été victimes de violations multiples, indique son rapport sur l'impact au Mali du conflit armé sur les enfants, remis au Conseil de sécurité.

Dans un rapport transmis au Conseil de sécurité, la Commission internationale sur le Mali établie par l'ONU indique que l'armée malienne a commis des crimes de guerre et plusieurs groupes armés des crimes contre l'humanité. Le rapport détaille chronologiquement quelques 140 cas où des crimes ont été commis, emblématiques d'exactions qui ont fait au total des milliers de victimes (morts, blessés, torturés, déplacés...).

Niger



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Mahamadou Issoufou
(depuis 2011)

Dernières élections législatives
et présidentielle
27 décembre 2020
et 21 février 2021

Situation politique

Élections présidentielle et législatives – 27 décembre

Sur 41 dossiers de candidature déposés pour l'élection présidentielle de décembre, trente ont été validés par la Cour constitutionnelle le 13 novembre, dont ceux de **Mohamed Bazoum** du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), du général **Salou Djibo**, ex-chef de la junte militaire au

pouvoir de février 2010 à avril 2011, investi par le parti Paix-Justice-Progrès (PJP), **Seïni Oumarou**, le dirigeant du Mouvement national pour la société de développement (MNSD) et **Mahamane Ousmane**, ex-président de 1993 à 1996 ainsi que l'ex-chef de la diplomatie, **Ibrahim Yacouba**.

En revanche, elle a invalidé une dizaine d'autres candidatures dont celle du

principal opposant **Hama Amadou**, ancien Premier ministre et ancien Président de l'Assemblée nationale. Le Président **Mahamadou Issoufou** ne se représente pas, conformément à la Constitution nigérienne qui n'autorise que deux mandats. Depuis 2017, l'opposition refuse de siéger à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et conteste le nouveau code électoral élaboré selon elle sur une base non consensuelle, sans sa participation, qui a été adopté en juin 2019 par le Parlement. Le 27 décembre, 7,4 millions d'électeurs ont été appelés aux urnes pour élire un nouveau président et renouveler les 171 sièges de députés, une première depuis 2011. Le scrutin s'est déroulé dans le calme. En date du 30 décembre, c'est l'ancien ministre **Mohamed Bazoum**, qui était largement en tête des résultats partiels du premier tour de la présidentielle, seuls

les résultats de 81 des 266 communes ayant été compilés par la CÉNI. Un second tour éventuel est prévu pour le 21 février.

Élections municipales – 13 décembre

Les campagnes électorales en vue des municipales et régionales ont démarré le 2 décembre. Près de 7,5 millions d'électeurs inscrits sur le fichier biométrique étaient attendus aux urnes pour choisir leurs élus locaux. Plusieurs milliers de candidats se sont jetés dans la course. Les 266 communes du Niger sont convoitées par tous les partis politiques, majorité comme opposition. Ces municipales ont été reportées plusieurs fois depuis 2004 : les mandats des élus locaux ont donc également été renouvelés à plusieurs reprises par décrets pris en Conseil des ministres. Ces élections municipales étaient une exigence de l'opposition qui a demandé et obtenu qu'elles se tiennent avant

le premier tour de l'élection présidentielle. Le PNDS, au pouvoir depuis 2011, a remporté les élections municipales, d'après les résultats provisoires publiés par la CÉNI.

Situation sécuritaire

Le groupe État islamique a revendiqué l'assassinat des huit humanitaires tués en août dernier dans le parc animalier de Kouré, à 60 km de Niamey. À la fin novembre, le Niger a annoncé vouloir doubler les effectifs de son armée qui devrait passer de 25 000 à au moins 50 000 dans les cinq prochaines années pour faire face au jihadisme.

34 personnes ont été tuées dans la nuit du 12 décembre dans une attaque de Boko Haram dans le sud-est du Niger, quelques heures avant l'ouverture des scrutins municipaux et régionaux dans le pays. Quelques 1300 habitations ont été brûlées

lors de l'attaque et 35 000 personnes sont en situation d'urgence humanitaire. En outre, les assaillants ont brûlé 61 véhicules et détruit les puits et les moulins.

Tchad



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Idris Déby (depuis 1990)

Prochaine élection présidentielle
11 avril 2021

Dernières élections législatives
2011

Prochaines élections législatives
24 octobre 2021

Situation politique

Forum national

Un forum national inclusif s'est tenu du 29 au 31 octobre pour évaluer la Constitution mise en place en 2018. Ce forum a été boycotté par une partie de l'opposition et de la société civile. Suite aux propositions formulées par le forum, le Parlement a adopté de nouvelles réformes constitutionnelles le 4 décembre, dont notamment

l'abolition du poste de premier ministre, la création d'un poste de vice-président désigné par le chef de l'État, et un système bicaméral avec la création d'un Sénat élu au scrutin indirect.

Situation sécuritaire

Le 30 août, au moins dix personnes ont été tuées le 27 août, dans des affrontements entre éleveurs et cultivateurs dans la province du Logone

Occidental.

Le 17 septembre, 10 soldats ont été tués et 7 autres blessés dans une embuscade tendue par Boko Haram lors d'une attaque menée par l'armée contre une base de ce groupe terroriste dans la zone du lac Tchad. Selon le gouvernement, l'armée a tué le 24 septembre, 20 combattants de Boko Haram et libéré 12 otages civils, à Barkala et à Bilabrim, près du lac Tchad.

Le 24 décembre, sept militaires nigériens et onze jihadistes présumés ont été tués dans des combats dans la région de Tillabéri (ouest), proche du Mali, en proie à des attaques jihadistes récurrentes.

Par ailleurs, à l'issue de la 8^e session ordinaire du Conseil des ministres du G5 Sahel, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que son pays mobilisera un deuxième contingent militaire d'environ 1 000 hommes pour renforcer l'action de la force conjointe

du G5 Sahel. Ce contingent qui viendra s'ajouter aux 750 soldats tchadiens déjà présents au Sahel, sera déployé dans les régions des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. L'envoi de ce contingent était attendu depuis l'année dernière, mais il avait été retardé officiellement en raison de l'engagement du pays au lac Tchad contre Boko Haram.

Face aux activités de Boko Haram, le représentant du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés appelle à une meilleure coordination sur l'assistance aux réfugiés fuyant le groupe terroriste.

Situation judiciaire

Le 7 septembre, la Haute autorité des médias audiovisuels (HAMA) a rendu un arrêté de suspension pour trois mois de la parution de douze journaux pour « défaut

de mise en conformité à la loi » adoptée en 2018 et qui indique que « tout organe ou périodique doit avoir un directeur de publication et un rédacteur en chef tous deux formés en journalisme avec un niveau Bac+3 au moins ».

5. Veille électorale depuis le 1^{er} septembre

Belgique

Le 23 septembre, le Roi a désigné **Paul Magnette**, du Parti socialiste, et **Alexander De Croo**, ministre des Finances du gouvernement sortant, issu des Libéraux et Démocrates flamands (Open VLD), en qualité de « co-formateurs » du gouvernement fédéral. M. De Croo a, par la suite, été nommé Premier ministre le 30 septembre à la tête d'une nouvelle coalition (Coalition de Vivaldi) de 7 partis disposant de 87 sièges sur les 150 du Parlement. Cet accord met un terme à la situation politique qui durait depuis les élections législatives du 26 mai 2019. Un nouveau gouvernement paritaire de 20 membres a été mis en place le 1^{er} octobre.

Colombie-Britannique

Les élections générales ont eu lieu de manière anticipée le 24 octobre 2020 afin d'élire les 89 députés de l'Assemblée législative. Le Nouveau Parti démocratique a remporté 55 sièges, le Parti libéral, 29 et le Parti vert, 3. **John Horgan** a remporté un second mandat de premier ministre. **Raj Chouhan** a été élu Président de la Chambre.

Georgie

Les élections législatives se sont tenues les 31 octobre et 21 novembre 2020 pour renouveler les 150 sièges du Parlement. Le parti au pouvoir, le Rêve géorgien, conduit par l'ex-Premier ministre **Bidzina Ivanichvili**, a remporté ces élections avec 48,07 % des suffrages. Le scrutin a lieu dans le contexte d'importantes manifestations antigouvernementales ayant abouti après plusieurs mois de négociations et une médiation internationale au changement anticipé du système électoral. L'annonce des résultats a entraîné d'importantes manifestations dénonçant des fraudes électorales. Toutes les formations d'opposition ont été ralliées dans ce mouvement par le principal parti faisant face au Rêve géorgien, le Mouvement national uni, qui a remporté 27,06 % des votes.

Jura

Les élections cantonales jurassiennes se sont déroulées le 18 octobre 2020 pour renouveler le gouvernement et les 60 sièges au Parlement. Le Parti démocrate-chrétien ayant remporté 14 sièges et le Parti socialiste 12 sièges. **Katia Lehmann** a été élue Présidente du Parlement du Jura.

Lituanie

Les élections législatives lituaniennes ont lieu les 11 et 25 octobre 2020, afin d'élire les 141 députés du Seimas. Le parti d'opposition Union de la patrie - Chrétiens-démocrates (TS-LKD) arrive en tête avec 50 sièges, suivi de Union populaire des paysans de Lituanie avec 32 sièges. La cheffe de file de la TS-LKD, **Ingrida Šimonytė**, forme un gouvernement de coalition avec le Parti de la liberté et le Mouvement libéral, et devient Première ministre. **Viktorija Čmilytė-Nielsen** a été élue Présidente du Parlement.

Macédoine du Nord

Le Président de l'Union sociale-démocrate, **Zoran Zaev**, a été reconduit au poste de Premier ministre à l'issue d'un vote du Parlement le 30 août, dans le cadre d'un accord de coalition avec le principal parti des Albanais du pays, l'Union démocratique pour l'intégration (DUI), qui avait été signé le 18 août à l'issue des élections législatives anticipées du 15 juillet.

Madagascar

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 11 décembre pour renouveler les 12 sièges. L'opposition avait décidé de ne pas participer à ces élections, considérant qu'elles ne respectaient pas le cadre légal. Le parti du

Président **Andry Rajoelina** a obtenu une victoire selon les résultats proclamés par la Commission électorale. Dans chacune des six provinces du pays, les résultats accordent au parti présidentiel la majorité absolue des voix, voire un score de 100% dans la province de Mahajanga, faute d'adversaire. La Commission électorale s'est félicitée du bon déroulement du scrutin, regrettant un seul incident dans un bureau du sud-ouest de l'île où trois électeurs ont été surpris en possession d'un bulletin précoché.

Moldavie

L'élection présidentielle moldave a eu lieu les 1er et 15 novembre 2020. **Maia Sandu**, du Parti action et solidarité, a remporté l'élection au second tour face au Président sortant du Parti des socialistes de la République moldave, avec plus de 57 % des suffrages exprimés.

Nouveau-Brunswick

Les élections générales ont eu lieu le 14 septembre afin d'élire les 49 députés de l'Assemblée législative. Le parti progressiste-conservateur a remporté 27 sièges, l'Association libérale, 17, le Parti vert, 3, et l'Alliance « Les gens », 2. Le taux de participation estimé était de 66 %. **Blaine Higgs**, le Premier ministre sortant, a été réélu et obtenu un second mandat à la tête du gouvernement. **Bill Oliver** a été élu Président

de l'Assemblée législative.

Nouvelle-Calédonie

Le deuxième référendum d'autodétermination s'est déroulé le 4 octobre. Selon les résultats publiés à l'issue du scrutin, 53,26 % d'électeurs des 33 communes de l'archipel ont voté « non » à l'indépendance contre 46,74 % pour le « oui ». Le taux de participation s'est établi à 85 % des 180 598 personnes inscrites sur les listes électorales.

Roumanie

Les élections législatives se sont déroulées le 6 décembre afin de renouveler les deux chambres du Parlement. Le taux de participation a atteint 31,8 %, le plus bas jamais enregistré. Le Parti national libéral (PNL) a remporté 25,4 % des voix, derrière le principal parti d'opposition, le Parti social-démocrate (PSD), qui a obtenu 30 % des suffrages. Les libéraux comptent sur une alliance avec le parti Union Sauvez la Roumanie (USR-PLUS) qui a obtenu 14,8 %, pour former un gouvernement de centre droit. **Ludovic Orban** a été élu Président de la Chambre des députés et **Anca Dana Dragu**, Présidente du Sénat.

Saskatchewan

Les élections générales ont eu lieu le 26 octobre 2020 afin d'élire les 61 députés. Le parti saskatchewanais a été reconduit au pouvoir avec 48 sièges; **Scott Moe** a été élu Premier ministre. Le Nouveau Parti démocratique a obtenu 13 sièges. Le taux de participation s'est établi à 58 %. **Randy Weekes** a été élu Président de l'Assemblée législative.

Seychelles

La Commission électorale a retenu le 16 septembre la candidature de trois prétendants sur quatre à l'élection présidentielle. Les élections présidentielle et législatives ont eu lieu les 22 et 24 octobre 2020. L'élection a été remportée dès le premier tour par le candidat de l'opposition, **Wavel Ramkalawan**, du Parti Union démocratique seychelloise (UDS) avec 54,9 % des voix, conduisant à la première alternance à la présidence des Seychelles depuis l'indépendance du pays en 1976. Le président sortant, **Danny Faure** a quant à lui obtenu 43,5 % des voix. L'UDS a également remporté les élections législatives avec 25 sièges et 10 pour le Parti Seychelles unies. Le taux de participation s'est établi à 88 %. **Roger Mancienne** a été élu Président de l'Assemblée nationale.

Togo

À la suite de la démission, le 25 septembre, du Premier ministre **Komi Sélom Klassou** et de son gouvernement, le Président **Faure Gnassingbé** a nommé le 28 septembre **Victoire Sidémého Tomegah Dogbé** en qualité de Première ministre. Première femme à diriger un gouvernement togolais, elle a formé, le 1^{er} octobre, un nouveau gouvernement de 33 membres, dont 11 femmes.

6. Calendrier électoral jusqu'en juillet 2021

Février				Avril			
14	14	14	21	9	11	11	date à confirmer
Législatives en Catalogne	Législatives au Kosovo	Présidentielle en RCA (2ème tour)	Législatives au Laos	Présidentielle à Djibouti	Présidentielle au Bénin	Présidentielle au Tchad	Présidentielle au Laos
Mars				Mai			
		21			21		
		Présidentielle au Niger (2ème tour)			Législatives au Vietnam		
Mars				Juin			
6	21	28	date à confirmer	6		date à confirmer	
Législatives en Côte d'Ivoire	Présidentielle en République du Congo	Législatives en Bulgarie	Présidentielle au Kosovo	Législatives au Mexique		Législatives en Albanie	

